

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

SIGNAUX GIROD

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 13 422 500 €
881 Route des Fontaines
39400 BELLEFONTAINE

Exercice clos le 30 septembre 2024

Grant Thornton Commissaire aux Comptes

17 C, rue Alain Savary
Parc Artémis – BP 1949
25020 Besançon cédex

Forvis Mazars

9, rue Madeleine Brès
BP 1543
25009 BESANCON CEDEX

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Signaux Girod

Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire

l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

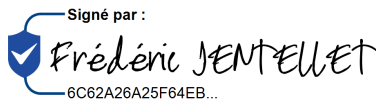
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Besançon, le 31 janvier 2025

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International

Forvis Mazars

Signé par :

6C62A26A25F64EB...

Frédéric Jentellet
Associé

DocuSigned by:

D392082B0DCE445...

Latif Ergin
Associé

I - Bilan consolidé en normes IFRS

Actif (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2024	30/09/2023
Actifs non courants			
Goodwills	3	2 841	3 257
Immobilisations incorporelles	3	6 080	5 710
Immobilisations corporelles	1	19 076	19 597
Droits d'utilisation	2	5 906	6 034
Autres actifs financiers	5	585	715
Participations dans les entreprises associées	6	109	114
Impôts différés - actif	28	60	51
Autres actifs non courants	7	387	275
Total actifs non courants		35 044	35 753
Actifs courants			
Stocks	8	16 831	17 424
Clients et autres débiteurs	9	19 571	22 020
Actifs d'impôts exigibles	10	162	165
Autres actifs courants	10	3 535	4 183
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	20 443	16 728
Total actifs courants avant actifs détenus en vue de la vente		60 542	60 520
Actifs destinés à être cédés	30	-	-
Total actifs courants		60 542	60 520
Total actifs		95 586	96 273

Capitaux propres et passifs (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2024	30/09/2023
Capitaux propres			
Capital émis	12	13 423	13 423
Primes d'émission		37	37
Résultats accumulés non distribués et autres éléments du résultat global		40 426	38 683
Résultat net (Part du groupe)		880	2 976
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		54 766	55 119
Intérêts ne donnant pas le contrôle		2	2
Total capitaux propres		54 768	55 121
Passifs non courants			
Emprunts portant intérêt	13	12 403	13 132
Dettes de location	14	2 260	2 648
Provisions	15	146	332
Passifs liés aux avantages au personnel	16	1 491	1 498
Passifs d'impôts différés	28	261	316
Autres passifs non courants		113	12
Total passifs non courants		16 674	17 938
Passifs courants			
Emprunts portant intérêt	13	3 301	3 020
Provisions	15	457	821
Fournisseurs	17	8 828	8 474
Passifs d'impôts exigibles		181	155
Dettes de location	14	2 225	2 125
Autres passifs courants	18	9 152	8 619
Total passifs courants avant passifs liés aux activités destinées à être cédées		24 144	23 214
Passifs destinés à être cédés		-	-
Total passifs courants		24 144	23 214
Total passifs		40 818	41 152
Total capitaux propres et passifs		95 586	96 273

II - Compte de résultat en normes IFRS

Compte de résultat (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2024	30/09/2023
Ventes de biens et services	19	101 833	105 253
Produits des activités ordinaires		101 833	105 253
Achats consommés		(34 056)	(35 732)
Charges de personnel	20	(34 176)	(32 608)
Charges externes		(24 367)	(26 836)
Impôts et taxes		(1 424)	(1 363)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	23	(5 768)	(5 348)
Variations des stocks de produits en cours et finis		(343)	126
Autres produits et charges d'exploitations	24	45	548
Résultat opérationnel courant		1 744	4 040
Perte de valeurs	25	(416)	(504)
Autres produits et charges opérationnelles	25	620	39
Résultat opérationnel		1 948	3 575
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	26	452	5
Coût de l'endettement financier brut	26	(628)	(434)
Coût de l'endettement financier net		(176)	(429)
Autres charges financières et produits financiers	27	(228)	53
Résultat financier		(404)	(376)
Impôt sur le résultat	28	(657)	(223)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	29	(7)	-
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		880	2 976
Résultat net des activités abandonnées	30	-	-
Résultat net consolidé		880	2 976
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle		-	-
Dont part du groupe		880	2 976
Résultat net (Part du groupe)		880	2 976
Résultat par action en (euros)	31	0,87	2,93
Résultat dilué par action (en euros)		0,85	2,88
Nombres d'actions		1 007 357	1 014 452
Nombres d'actions diluées*		1 032 500	1 032 500

* Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues.

Etat du résultat global (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net consolidé	880	2 976
Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat		
Ecarts actuariels	(20)	852
Impôts différés relatifs aux éléments de résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat	5	(213)
Eléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat		
Ecarts de conversion	(98)	76
Retraitement swap de fixation de taux d'intérêt	-	-
Impôts différés relatifs aux éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	-	-
Total des autres éléments du résultat global	(113)	715
Résultat global de la période	767	3 691
Dont part du groupe	767	3 691
Dont part ne donnant pas le contrôle	-	-

III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS

Tableau des Flux de Trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Résultat avant impôt	1 537	3 200
Résultat des activités abandonnées	-	-
Intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat des sociétés intégrées	-	-
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7	-
Dotations aux amortissements et provisions	6 822	6 444
Reprises amortissements et provisions	(1 341)	(1 112)
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés	(342)	(223)
Coût de l'endettement financier	690	522
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(14)	(2)
Impôt sur les résultats payé	(675)	(593)
Variation du besoin en fonds de roulement de l'activité	4 496	3 533
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	11 180	11 768
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(3 750)	(4 424)
Cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	1 428	539
Acquisitions d'actifs financiers	(136)	(305)
Dette sur acquisition d'immobilisations	-	(12)
Réductions d'actifs financiers	136	97
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée	-	24
Flux de trésorerie en provenance des activités d'investissement	(2 322)	(4 082)
Augmentation / diminution de capital	-	-
Variation des emprunts portant intérêt (courants)	(4 519)	(4 860)
Variation des emprunts portant intérêt (non courants)	300	9 193
Intérêts versés	(628)	(460)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 012)	-
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	-	-
Flux de trésorerie en provenance des activités de financement	(5 859)	3 874
Ecart et variations de conversion	(15)	(2)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 984	11 558
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	16 460	4 902
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	19 444	16 460
<i>*Dont trésorerie et équivalent de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente</i>	-	-
<i>*Dont trésorerie et équivalent de trésorerie nets des activités poursuivies</i>	19 444	16 460

Variation du Besoin en Fonds de Roulement (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
Variation des stocks	546	751
Variation des créances	3 009	1 331
Variation des dettes	941	1 451
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	4 496	3 533

La baisse des créances s'explique par un meilleur recouvrement des créances clients et par une diminution des autres créances courantes dont le remboursement de la créance liée au litige CD 73 pour 672 K€. La variation des dettes provient notamment d'une hausse des avances et acomptes reçues sur commandes.

IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

Variation	Capital	Résultat du groupe	Réserves non distribuées	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère	Intérêt ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1er octobre 2022	13 423	(3 651)	41 746	51 518	2	51 520
Affectation du résultat		3 651	(3 651)	-		-
Dividendes versés au titre de l'exercice				-		-
Résultat de l'exercice 2022/2023	-	2 976	-	2 976	-	2 976
Diminution de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des actions propres	-	-	(91)	(91)	-	(91)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariel	-	-	640	640	-	640
Variation écart de conversion et autres	-	-	76	76	-	76
Situation nette au 30 septembre 2023	13 423	2 976	38 720	55 120	2	55 121
Au 1er octobre 2023	13 423	2 976	38 720	55 120	2	55 121
Affectation du résultat		(2 976)	2 976	-		-
Dividendes versés au titre de l'exercice			(1 012)	(1 012)		(1 012)
Résultat de l'exercice 2023/2024	-	880	-	880	-	880
Diminution de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des actions propres	-	-	(107)	(107)	-	(107)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariel	-	-	(17)	(17)	-	(17)
Variation écart de conversion et autres	-	-	(98)	(98)	-	(98)
Au 30 Septembre 2024	13 423	880	40 463	54 766	2	54 768

V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS

V-1-1- Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 30 janvier 2025.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mars 2025.

Par décision de l'associé unique du 7 juin 2024, la société M-2 a clôturé ses opérations de liquidation.

Par décision du 31 juillet 2024, les associés de la société AMOS ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Le groupe détenant une participation de 49 %, cette société est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

La société Signaux Girod S.A. a cédé le bâtiment de SAINT PAUL LES DAX (40) en date du 27 octobre 2023 au prix de 590 K€. La plus-value constatée est de l'ordre de 362 K€.

La société Signaux Girod S.A. a procédé en date du 15 décembre 2023, à la fermeture de son établissement secondaire situé à AVIGNONET (38).

Dans le cadre de sa transition énergétique, la société Signaux Girod S.A. a débuté en octobre 2023 un projet d'installation d'ombrières photovoltaïques abritant partiellement le parking de son site de production de Bellefontaine (39). La construction de la centrale s'est terminée au cours de l'exercice et sa mise en service est intervenue le 9 septembre 2024. Cet investissement permet à l'usine d'autoconsommer et de revendre l'éventuel surplus au réseau.

Cette opération a été conclue par le biais d'un contrat de location assorti d'une promesse de bail pour sécuriser le foncier nécessaire à l'édification de la centrale.

La location porte sur une durée de 20 ans. La redevance annuelle est fixée à 40 K€.

Au 30 septembre 2024, cette opération a été considérée comme un achat en substance inscrit à l'actif en contrepartie d'une dette financière. Les travaux étant terminés, l'installation est enregistrée en constructions (cf Note 1-a)). Son coût a été estimé à partir des sorties de trésorerie impactées du coût du financement.

La société Signaux Girod S.A. demande une indemnisation Covid pour perte de chiffre d'affaires (plafonnée à 3,7 M€). La société a été déboutée par le jugement de 1^{ère} instance du 3 novembre 2023 et un appel est en cours.

V-1-2- Références de la société

En date du 30 janvier 2025, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Signaux Girod S.A. pour l'exercice clos au 30 septembre 2024.

Signaux Girod S.A. est immatriculée en France et est une société anonyme cotée sur Euronext Growth Paris, sous le code ISIN FR0000060790 et le code mnémonique ALGIR.

Le siège social de Signaux Girod S.A. est situé au 881, Route des Fontaines, 39400 Bellefontaine.

V-1-3- Caractéristiques de l'activité

Au service de la mobilité, de la signalisation de la route et de la ville en passant par une offre de mobiliers urbains, la vocation du groupe consolidé Signaux Girod est de guider, sécuriser et assurer le confort des usagers des espaces publics en France et à l'international.

Pôle Signalisation France :

Acteur majeur de la signalisation en France, le groupe consolidé Signaux Girod compte une usine de production et un réseau de 27 agences réparties sur le territoire national dont 1 à La Réunion.

Notre offre de fournitures répond aux besoins du marché en termes de signalisation verticale (panneaux de signalisation normalisés), signalétique, produits de marquage routier, produits de balisage en matière plastique, matériel électronique, mobilier urbain...

Notre réseau d'agences assure des prestations de services telles que les travaux de pose et de marquage au sol, les prestations de balisage de chantier, de location, d'entretien et de maintenance.

Pôle Sociétés Spécialisées :

Il est composé de deux sociétés spécialisées dans le mobilier urbain non publicitaire, domaines connexes à la signalisation.

Pôle Activités internationales :

Dans l'objectif de développer ses activités tout en répondant aux spécificités de leurs marchés nationaux, le groupe exerce son activité dans 8 pays : Roumanie, Hongrie, République Tchèque, Belgique, Maroc, Colombie, Pérou et Bulgarie. Les différentes activités du groupe sont déployées en fonction des marchés et des opportunités locales.

V-2 - Méthodes comptables significatives

V-2-1- Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000 sauf indication contraire). Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

V-2-1-1- Conformité aux normes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les textes de ce référentiel normatif sont disponibles sur le portail Internet EUR-Lex de l'Union Européenne à l'adresse suivante :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standard Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le Groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Lors de l'autorisation du transfert sous EURONEXT GROWTH par assemblée générale en date du 25 mars 2021, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur du maintien du référentiel IFRS.

V-2-1-2- Comparabilité des états financiers

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, appliquées depuis le 1er octobre 2023 :

- Modifications d'IAS 8 : « Définition des estimations comptables »
- Modifications d'IAS 1 et de l'IFRS Practice Statement 2 : « Informations à fournir sur les méthodes comptables »
- Modifications d'IAS 12 : « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction »
- Modifications d'IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 ».

Ces normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés clos au 30 septembre 2024.

Pour l'exercice 2023/2024, le groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, interprétation ou amendement.

Les nouvelles normes, modifications et interprétations publiées par l'IASB mais qui ne sont pas encore appliquées par le Groupe sont les suivantes :

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Texte	Date d'entrée en vigueur obligatoire prévue par l'IASB	Texte adopté par l'Union européenne à date
Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 : « Accords de financement de fournisseurs »	01/01/2024	OUI
Modifications d'IAS 1 : - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur » - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives »	01/01/2024	OUI
Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail »	01/01/2024	OUI
Modifications d'IAS 21 « Absence de convertibilité »	01/01/2025	OUI
Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers »	01/01/2026	NON
Modifications d'IFRS 1, d'IFRS 7, d'IFRS 9, d'IFRS 10 et d'IAS 7 découlant des « Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité – Volume 11 »	01/01/2026	NON
Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Contrats référençant de l'électricité dépendant de facteurs naturels »	01/01/2026	NON
Norme IFRS 18 : « États financiers : Présentation et informations à fournir »	01/01/2027	NON
Norme IFRS 19 : « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir »	01/01/2027	NON

V-2-1-3- Comptes consolidés – Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod S.A. et de ses filiales au 30 septembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupes, transactions intra-groupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe, les comptes des sociétés dont le contrôle est partagé par le groupe et celles dont le groupe détient une influence notable.

Participations dans les entreprises contrôlées de manière exclusive :

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe a une participation majoritaire (pourcentage de contrôle supérieur à 50 %), et, ou, en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte « intérêts ne donnant pas le contrôle ». La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat. Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels.

Participation dans les entreprises associées :

La participation du groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable.

V-2-2- Recours à des jugements et des estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction du groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces jugements et estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établis en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ils sont évalués de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les jugements et estimations peuvent être révisés si les circonstances sur lesquelles ils étaient fondés, évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principaux jugements et estimations significatifs faits par la direction du groupe portent notamment sur la détermination des pertes de valeur sur les actifs corporels, les actifs financiers, les écarts d'acquisition, les provisions pour litiges, les engagements de retraite, les durées des contrats de location et les impôts différés.

Les jugements et estimations utilisés sont détaillés dans les notes correspondantes.

La direction du groupe a révisé ses estimations comptables par rapport à l'exercice précédent, principalement concernant les prévisions de flux qui servent de base au test de perte de valeur des actifs et à la reconnaissance des impôts différés sur déficits reportables.

V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives

V-2-3-1- Présentation du bilan

Conformément à IAS 1, le groupe présente son bilan en distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courants » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euro qui est la monnaie de présentation du groupe.

Les goodwill détenus sont également convertis en euro, monnaie de présentation du groupe.

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

V-2-3-3- Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

V-2-3-4- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, ou à leur juste valeur pour celles acquises par regroupement d'entreprises, excluant les coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire.

Constructions	15 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 20 ans

La base amortissable tient compte d'une éventuelle valeur résiduelle.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tous gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

V-2-3-5- Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer la construction d'immobilisations jusqu'à leur mise en exploitation sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, coûts d'emprunt, sont respectés.

V-2-3-6- Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur une durée propre à permettre son rattachement aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés. Lorsque le groupe reçoit des subventions non monétaires, l'actif et cette subvention sont comptabilisés à leur montant nominal et la subvention est rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant, par annuités constantes.

V-2-3-7- Regroupements d'entreprises et Goodwills

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er octobre 2009.

A la date d'acquisition, c'est-à-dire à la date de prise de contrôle de l'acquise, sont comptabilisés :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris à la juste valeur
- la participation ne donnant pas le contrôle (i.e. les intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise à la date du regroupement. Ce choix s'applique à chaque regroupement d'entreprise.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

Les éventuels compléments de prix du regroupement d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date de prise de contrôle. Les ajustements de ces compléments de prix au cours du délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) s'analysent comme suit :

- si l'ajustement résulte de nouveaux éléments intervenus depuis l'acquisition, l'ajustement est enregistré en résultat,
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle, alors l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition (ou goodwill) correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée (complément de prix inclus), augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, le cas échéant, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation antérieurement détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Si des impôts différés actifs n'ont pas été reconnus à la date d'acquisition, au motif que leur recouvrabilité était incertaine, toute comptabilisation ultérieure ou utilisation de ces impôts différés, au-delà du délai d'affectation, se fera en contrepartie du résultat (i.e. sans impact sur le montant reconnu en écart d'acquisition).

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne, et
- n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, la portion du goodwill liée à l'activité sortie est incluse dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. La quote-part du goodwill ainsi cédée est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

V-2-3-8- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et celles acquises par regroupement d'entreprises à leur juste valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir paragraphe V-3, Note 4 bis « Test de perte de valeur des actifs incorporels et corporels »).

A. COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Un résumé des durées d'utilité les plus généralement appliquées aux immobilisations incorporelles du groupe est présenté ci-dessous :

Licences et logiciels	Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 15 ans
Brevets, etc.	Amortissement linéaire sur des durées de 10 à 20 ans

Pour ces immobilisations aucune valeur résiduelle n'est considérée.

V-2-3-9- Perte de valeur des immobilisations

V-2-3-9-1- Tests de perte de valeur des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Les tests de perte de valeur des goodwill sont réalisés au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie (UGT). Pour le secteur « Signalisation France », nous n'avons identifié qu'une seule UGT. Pour les secteurs « Activités spécialisées » et « Activités internationales » chaque entité juridique représente une UGT. Concept Urbain et Atech sont les entités juridiques testées du secteur « Activités spécialisées », ACE est l'entité juridique testée du secteur « Activités internationales ».

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées, à un taux calculé sur la base du coût moyen pondéré du capital, des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. Ce taux reflète les meilleures estimations du management de la valeur temps de l'argent, des risques spécifiques des actifs ou UGT ainsi que de la situation économique des zones géographiques dans lesquelles s'exerce l'activité attachée à ces actifs ou UGT.

La valeur comptable des actifs immobilisés inclut les droits d'utilisations IFRS 16 et les dettes de location afférentes sont déduites.

Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir des données budgétaires et d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives attendues.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment une projection à l'infini avec un taux de croissance.

Les justes valeurs ont été déterminées pour les actifs immobiliers (immeubles uniquement) à partir d'une évaluation de la valeur de marché des biens. Ces évaluations ont été réalisées par un expert immobilier indépendant « externe » possédant les qualifications appropriées et reconnues par la profession. Chaque actif immobilier a été évalué séparément par l'expert.

La juste valeur est estimée par l'expert immobilier sur la base des valeurs issues de deux méthodologies :

- *méthode par capitalisation du revenu net* : cette méthode consiste à retenir un revenu potentiel généré par l'immeuble puis à le capitaliser sur la base d'un taux de rendement attendu par un investisseur pour un même type d'actif. L'assiette de revenus est généralement constituée, soit par le loyer annuel net hors taxes et hors charges locatives, soit par la valeur locative de marché. Pour les locaux occupés, l'expert procède à une analyse bail par bail des conditions juridiques, financières et du marché de location. Pour les locaux vacants, la valeur locative de marché est prise en référence en tenant compte des délais de relocation, d'éventuels travaux de rénovation et d'autres frais divers.

• *méthode par comparaison directe* : cette méthode consiste à comparer le bien faisant l'objet de l'expertise à des transactions effectuées sur des biens équivalent en nature et en localisation, à date proche de la date d'expertise.

L'expert détermine la juste valeur de chaque immeuble par une moyenne simple ou pondérée en fonction de la méthode qu'il juge la plus pertinente pour l'immeuble.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les goodwills.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable, sans que la reprise de cette perte de valeur ne puisse être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwills sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

V-2-3-9-2- Tests de perte de valeur des immobilisations corporelles industrielles

Les immobilisations corporelles industrielles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des immobilisations corporelles industrielles du groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

V-2-3-10- Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les créances rattachées aux participations, ainsi que les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers.

Les actifs financiers non courants sont initialement valorisés à leur juste valeur. Lorsque la juste valeur de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est constatée pour ramener la valeur nette comptable des actifs au niveau de leur juste valeur.

Conformément à IFRS 9, les titres de participation des sociétés contrôlées et non cotées qui ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif sont analysés comme des titres disponibles à la vente et valorisés à leur juste valeur.

Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

V-2-3-11- Stocks

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Ce coût inclut les coûts de matières et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

A. COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement de la production des stocks et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées du résultat consolidé.

Dépréciation des stocks :

Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

V-2-3-12- Clients et autres débiteurs

Les créances clients, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Suite à la mise en place de l'affacturage sur Signaux Girod S.A., le montant des créances cédées s'élevait au 30 septembre 2024 à 3,7 M€, dont 3,6 M€ financés de manière déconsolidant à la clôture. Les comptes de créances en réserves de financement et de fonds de garantie sont de 301 K€ au 30 septembre 2024. L'impact en compte de résultat est de l'ordre de 97 K€ de commissions.

V-2-3-13- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents

Conformément à la norme IFRS 5, sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié (y compris lorsque ce plan s'inscrit dans une procédure de liquidation judiciaire). Les actifs non courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis. Lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs sont destinés à être cédés ensemble dans une transaction unique, les actifs destinés à être cédés intègrent également les actifs courants de ce groupe, et les passifs liés sont comptabilisés au passif au sein du poste « Passifs destinés à être cédés ».

V-2-3-14- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

V-2-3-15- Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

V-2-3-16- Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions. Les provisions liées au cycle normal d'exploitation sont classées dans la catégorie des provisions courantes.

V-2-3-17- Avantages au personnel

V-2-3-17-1- Les avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres passifs courants ».

V-2-3-17-2- Les avantages postérieurs à l'emploi

Application de la décision IFRIC du 24 mai 2021 relative à la répartition des droits à prestations dans le cadre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

Le groupe a tenu compte, dans l'évaluation des engagements de retraite, des impacts de la décision de l'IFRIC relative à certains régimes de prestations définies. Celle-ci porte sur la prise en compte, dans le rythme de comptabilisation des engagements, des paliers d'acquisition des droits et des plafonnements de ceux-ci.

Selon les lois et usages de chaque pays, le groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite ou de prévoyance. En France, chaque employé du groupe bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies sous la forme d'une indemnité de fin de carrière qui est versée en une seule fois lors du départ en retraite du salarié et dont le financement est assuré par le groupe. Afin de couvrir, au moins partiellement, ses engagements, le groupe a, dans certains cas, versé à une institution externe chargée de la gestion des fonds, c'est-à-dire une compagnie d'assurances, des sommes destinées au paiement futur d'une partie des charges correspondantes.

Régimes de base :

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

Régimes à cotisations définies :

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies :

Le coût des avantages accordés lié aux régimes à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les hypothèses et méthodes actuarielles sous-jacentes sont décrites dans le paragraphe V-3, note 16. Le montant comptabilisé au passif au titre d'un régime à prestations définies comprend la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre les obligations.

La valeur des engagements étant fixée à chaque fin d'exercice (soit au 30 septembre de chaque année) dans les conditions indiquées ci-dessus. Les charges comptabilisées au cours de l'exercice tiennent compte :

- des droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice, les droits étant généralement dépendants de l'ancienneté acquise dans le groupe ;
- de la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement d'une année ;
- du produit d'intérêts sur les fonds placés auprès d'une institution externe, calculé sur la base du taux d'actualisation ;
- de la reconnaissance immédiate des impacts liés à l'évolution des textes légaux et conventionnels.

Depuis le 1er octobre 2004, aucun versement n'a été effectué à une institution externe au titre des indemnités de fin de carrière.

En application d'IAS 19 révisée les écarts actuariels liés d'une part aux changements de certaines hypothèses, d'autre part aux ajustements d'expérience, et enfin, aux écarts entre le produit d'intérêts et le rendement réel des fonds, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global pour leur montant net d'impôt.

V-2-3-18- Contrats de location

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs impayés à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain.

Le groupe applique les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros).

V-2-3-19- Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est reconnu lorsque le contrôle du bien ou du service a été transféré au client.

En fonction de la nature des revenus et des spécificités de chaque contrat, le transfert du contrôle a lieu à une date donnée ou de manière progressive.

La reconnaissance du chiffre d'affaires pour la vente de biens est réalisée au moment du transfert du contrôle au client.

La méthode retenue pour la comptabilisation des prestations de services est la méthode de l'avancement par les coûts, le transfert de contrôle au client ayant lieu au fur et à mesure du service vendu. Les coûts identifiés correspondent aux coûts directement identifiables concourant à la réalisation de la prestation. A noter qu'il ne s'agit pas de comptabilisation de contrats long-terme, les contrats étant signés pour une durée d'un an renouvelable.

Les montants constatés en chiffre d'affaires sont fondés sur les prix de transaction fixés aux contrats et correspondent au montant de la contrepartie que le groupe s'attend à recevoir en application des clauses contractuelles.

V-2-3-20- Frais de recherche et développement

Le groupe engage des frais de développement à travers ses services internes destinés essentiellement à la création de nouveaux produits, à l'amélioration des produits existants et au développement de projet d'études graphiques.

Les dépenses qui ne respectent pas les critères d'activation tels que définis dans IAS 38 et sont, par conséquent, inscrites en charges opérationnelles durant la période au cours de laquelle elles sont encourues.

V-2-3-21- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers

Le groupe présente le compte de résultat par nature.

Résultat opérationnel courant :

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Autres produits et charges opérationnels :

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature et de montant significatif.

Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

V-2-3-22- Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

V-2-3-23- Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat dilué. Le résultat par action non dilué (résultat de base par action), correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

V-2-3-24- Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3) ;
- la juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

V-3 - Notes

Note 1.- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des immobilisations corporelles entre le 30 septembre 2022 et le 30 septembre 2024 :

	30/09/2022	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2023
Terrains et constructions	29 069	150	(42)	-	84	29 261
Installations matériels et outillages	28 207	1 083	(3 246)	-	887	26 931
Autres immobilisations corporelles	11 509	2 172	(1 469)	(1)	(979)	11 232
Valeur brute	68 785	3 405	(4 757)	(1)	(8)	67 424
Terrains et constructions*	17 425	899	(211)	(15)	44	18 142
Installations matériels et outillages*	23 741	1 695	(3 177)	-	24	22 283
Autres immobilisations corporelles	7 822	893	(1 318)	(12)	17	7 402
Amortissements et dépréciations	48 988	3 487	(4 706)	(27)	85	47 827
Terrains et constructions	11 644	(749)	169	15	40	11 119
Installations matériels et outillages	4 466	(612)	(69)	-	863	4 648
Autres immobilisations corporelles	3 687	1 279	(151)	11	(996)	3 830
Valeur nette	19 797	(82)	(51)	26	(93)	19 597

*Une perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2018 sur les constructions pour 647 K€ et sur les installations et matériels pour 2 580 K€ sur le secteur de la signalisation France (voir Note 4bis). Celle-ci a fait l'objet d'une reprise au titre de l'exercice à hauteur des amortissements pratiqués. Une perte de valeur supplémentaire a été constatée sur les actifs du secteur de la signalisation France au 30 septembre 2021 à hauteur de 2 600 K€ (voir Note 4bis) sur les installations, matériels et outillages

	30/09/2023	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2024
Terrains et constructions	29 261	203	(1 176)	-	483	28 771
Installations matériels et outillages	26 931	1 190	(964)	-	302	27 459
Autres immobilisations corporelles	11 232	1 930	(1 210)	-	(1 524)	10 428
Valeur brute	67 424	3 323	(3 350)	-	(739)	66 658
Terrains et constructions*	18 142	836	(461)	-	(27)	18 490
Installations matériels et outillages*	22 283	1 725	(1 074)	-	(917)	22 017
Autres immobilisations corporelles	7 402	924	(1 037)	-	(214)	7 075
Amortissements et dépréciations	47 827	3 485	(2 572)	-	(1 158)	47 582
Terrains et constructions	11 119	(633)	(715)	-	510	10 281
Installations matériels et outillages	4 648	(535)	110	-	1 219	5 442
Autres immobilisations corporelles	3 830	1 006	(173)	-	(1 310)	3 353
Valeur nette	19 597	(162)	(778)	-	419	19 076

*Une perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2018 sur les constructions pour 647 K€ et sur les installations et matériels pour 2 580 K€ sur le secteur de la signalisation France (voir Note 4bis). Celle-ci a fait l'objet d'une reprise au titre de l'exercice à hauteur des amortissements pratiqués. Une perte de valeur supplémentaire a été constatée sur les actifs du secteur de la signalisation France au 30 septembre 2021 à hauteur de 2 600 K€ (voir Note 4bis) sur les installations, matériels et outillages

Les terrains et constructions intègrent dans le flux de variations de changes et autres, un montant de 546 K€ lié à l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du site de production de Bellefontaine (39). Cette transaction a été qualifiée par le groupe, d'acquisition en substance à inscrire à l'actif en contrepartie d'une dette financière.

Au 30 septembre 2024, les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à 3 323 K€ contre 3 405 K€ au 30 septembre 2023.

Les dotations aux amortissements de la période se chiffrent à 3 485 K€ contre 3 453 K€ au 30 septembre 2023.

b) Subventions liées à des immobilisations corporelles

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au bilan en produits différés et représentent un montant de 450 K€.

A la date de clôture, toutes les subventions comptabilisées satisfont aux critères d'attribution et il n'existe pas de risque de remboursement.

Note 2.- Droits d'utilisations

	30/09/2022	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2023
Biens immobiliers	6 456	618	(428)	-	8	6 654
Véhicules de tourisme	1 748	595	(575)	134	1	1 903
Matériels de transport	18	42	(18)	-	-	42
Matériels informatiques	7	-	(4)	-	-	3
Autres actifs incorporels	3 251	-	-	-	-	3 251
Valeurs brutes	11 480	1 255	(1 025)	134	9	11 853
Biens immobiliers	(3 012)	(1 085)	308	-	(8)	(3 797)
Véhicules de tourisme	(947)	(727)	499	(115)	-	(1 290)
Matériels de transport	(14)	(15)	18	-	-	(11)
Matériels informatiques	(3)	-	1	-	-	(2)
Autres actifs incorporels	(502)	(217)	-	-	-	(719)
Amortissements/Dépréciations	(4 478)	(2 044)	826	(115)	(8)	(5 819)
Valeurs nettes	7 002	(789)	(199)	19	1	6 034

	30/09/2023	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2024
Biens immobiliers	6 654	973	(307)	-	(19)	7 301
Véhicules de tourisme	1 903	1 308	(1 022)	-	(2)	2 187
Matériels de transport	42	15	-	-	-	57
Matériels informatiques	3	23	-	-	-	26
Autres actifs incorporels	3 251	-	-	-	-	3 251
Valeurs brutes	11 853	2 319	(1 329)	-	(21)	12 822
Biens immobiliers	(3 797)	(1 131)	264	-	15	(4 649)
Véhicules de tourisme	(1 290)	(621)	880	-	1	(1 030)
Matériels de transport	(11)	(9)	-	-	-	(20)
Matériels informatiques	(2)	-	-	-	-	(2)
Autres actifs incorporels	(719)	(496)	-	-	-	(1 215)
Amortissements/Dépréciations	(5 819)	(2 257)	1 144	-	16	(6 916)
Valeurs nettes	6 034	62	(185)	-	(5)	5 906

Note 3.- Goodwills et Immobilisations incorporelles

Les Goodwills et les immobilisations incorporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des goodwills du 30 septembre 2022 au 30 septembre 2024

	30/09/2022	Acquisition Perte de valeur*	Cession	30/09/2023
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	6 701			6 701
Activités internationales	2 816			2 816
Valeur brute	9 914	-	-	9 914
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	4 022	470		4 492
Activités internationales	1 768			1 768
Perte de valeur	6 187	470	-	6 657
Signalisation France	-			-
Sociétés spécialisées**	2 679	(470)		2 209
Activités internationales***	1 048			1 048
Valeur nette	3 727	(470)	-	3 257

* Perte de valeur sur Concept Urbain au titre de l'exercice

Atech : 1 793 K€, Concept : 416 K€, * Belgique : 890 K€, Roumanie : 158 K€

	30/09/2023	Acquisition Perte de valeur*	Cession	30/09/2024
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	6 701			6 701
Activités internationales	2 816			2 816
Valeur brute	9 914	-	-	9 914
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	4 492	416		4 908
Activités internationales	1 768			1 768
Perte de valeur	6 657	416	-	7 073
Signalisation France	-			-
Sociétés spécialisées**	2 209	(416)		1 793
Activités internationales***	1 048			1 048
Valeur nette	3 257	(416)	-	2 841

* Perte de valeur sur Concept Urbain au titre de l'exercice

Atech : 1 793 K€, Concept : 0 K€, * Belgique : 890 K€, Roumanie : 158 K€

b) Variation des immobilisations incorporelles :

	30/09/2022	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2023
Concessions, brevets, licences	1 501	35	(45)	-	169	1 660
Autres immobilisations incorporelles	6 258	1 077	(90)	(1)	(21)	7 223
Valeur brute	7 759	1 112	(135)	(1)	148	8 883
Concessions, brevets, licences	1 464	31	(26)	(1)	3	1 471
Autres immobilisations incorporelles	1 669	130	(92)	(2)	(3)	1 702
Perte de valeur	3 133	161	(118)	(3)	-	3 173
Concessions, brevets, licences	37	4	(19)	1	166	189
Autres immobilisations incorporelles	4 589	947	1	1	(18)	5 521
Valeur nette	4 626	951	(18)	2	148	5 710

	30/09/2023	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2024
Concessions, brevets, licences	1 660	27	-	-	(1)	1 686
Autres immobilisations incorporelles	7 223	509	(7)	-	-	7 725
Valeur brute	8 883	536	(7)	-	(1)	9 411
Concessions, brevets, licences	1 471	29	-	-	(3)	1 497
Autres immobilisations incorporelles	1 702	163	(31)	-	-	1 834
Perte de valeur	3 173	192	(31)	-	(3)	3 331
Concessions, brevets, licences	189	(2)	-	-	2	189
Autres immobilisations incorporelles	5 521	346	24	-	-	5 891
Valeur nette	5 710	344	24	-	2	6 080

Note 4.- Tests de perte de valeur des actifs incorporels et corporels

Les tests de perte de valeur sont réalisés tels que décrits dans la note V-2-3-9-1- Tests de perte de valeur des goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles :

- au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie qui regroupe l'ensemble des sociétés du secteur d'activité « Signalisation France »,
- au niveau de chaque société pour les secteurs « Sociétés spécialisées » et « Activités internationales ».

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de perte de valeur des goodwills et des actifs corporels sont les suivantes :

	30/09/2024	30/09/2023
Taux d'impôt sur les sociétés en France et Belgique	25 %	25 %
Taux de croissance à l'infini	De 1.5 % à 2.0 %	De 1.5 % à 2.0 %
Taux d'actualisation en France	De 10.0 % à 12.0 %	10.0 %

La valeur recouvrable des actifs a été déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels (actualisés) après impôt sur une période de cinq ans (sauf activité Signalisation France, voir ci-après).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

A fin septembre 2024, les calculs pratiqués ont amené à constater une perte de valeur du Goodwill de l'UGT « Concept Urbain » à hauteur de 416 K€.

UGT Signalisation France :

La valeur recouvrable des actifs a été déterminée en fonction de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La juste valeur d'un actif est le prix qui serait reçu pour vendre un actif lors d'une transaction normale entre intervenants de marché à la date d'évaluation.

Afin de déterminer la juste valeur, une évaluation de la valeur de marché (valeur patrimoniale) a été réalisée par un expert immobilier indépendant « externe » possédant les qualifications appropriées et reconnues par la profession en date du 30 septembre 2024. Chaque actif immobilier a été évalué séparément par l'expert.

La juste valeur est estimée par l'expert immobilier sur la base des valeurs issues de deux méthodologies décrites dans le paragraphe V-2-3-9-1-.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Un taux de rendement théorique de marché net. Ce taux exprime le rapport entre le revenu annuel et la valeur vénale incluant les frais d'acquisition et les droits de mutation. Il est principalement fonction de la destination et de la localisation des biens estimés (habitation, bureaux, boutiques, parking...) et est estimé par comparaison au marché.
- Des frais et droits de mutation correspondant aux frais et taxes imposés par les collectivités locales et l'Etat lors d'une vente immobilière.

Il ressort de ces évaluations des immeubles une juste valeur de l'ordre de 12 370 K€. Celle-ci a été intégrée dans la base à tester des actifs rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie afin d'obtenir la valeur recouvrable.

Pour mémoire, une perte de valeur avait déjà été constatée au 30 septembre 2018, sur les immobilisations incorporelles et corporelles rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie d'un montant total de 2 873 K€ (293 K€ sur le goodwill, et 2 580 K€ sur le poste installations et outillages) qui s'ajoutait à une dépréciation de 647 K€ du parc immobilier. Cette précédente perte de valeur a été reprise au 30 septembre 2024 à hauteur des amortissements pratiqués durant l'exercice 2024 soit 220 K€ pour les immobilisations corporelles rattachées à cette Unité Génératrice de Trésorerie et 46 K€ pour le parc immobilier, soit une reprise totale de 266 K€. La reprise au 30 septembre 2023 était de 315 K€.

Une seconde perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2021 sur les immobilisations corporelles rattachées à cette Unité Génératrice de Trésorerie d'un montant de 2 600 K€ affectée au poste installations et outillages.

UGT Concept urbain :

A fin septembre 2024, une prime de risque complémentaire de 2 points a été intégrée au taux d'actualisation afin de prendre en compte le risque sur la réalisation du budget prévisionnel. Le taux appliqué est donc de 12 %.

Les calculs pratiqués ont conduit à constater une dépréciation complémentaire du goodwill de la société Concept Urbain pour le montant total de celui-ci soit 416 K€ au titre de l'exercice 2023/2024, générant une valeur nette nulle.

UGT ATECH :

Concernant l'entité ATECH, une variation des paramètres de calcul conduirait aux dépréciations suivantes :

	Variation	Dépréciation
Taux d'actualisation	+ 0.5 point	182
	- 0.5 point	0
Taux de marge projeté à l'infini EBE/CA	+ 1.0 point	0
	- 1.0 point	399
Taux de croissance	+ 1.0 point	0
	- 1.0 point	92

UGT ACE :

Concernant l'entité ACE, la sensibilité du résultat des calculs aux hypothèses clés (hausse du taux d'actualisation de 0.5 point, baisse du taux de marge à terme EBE/Chiffre d'affaires de 1 point ou baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point), n'impliquerait pas de dépréciation supplémentaire.

Note 5.- Actifs financiers non courants

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants valorisés au coût amorti correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Ce poste correspond aux dépôts et cautionnements versés.

Les titres immobilisés détenus, ont été sortis au titre de l'exercice et la dépréciation a été reprise.

L'ensemble des sociétés non consolidées ne contribue pas au chiffre d'affaires du groupe et très peu au bilan consolidé.

Les actifs financiers non courants du groupe s'analysent comme suit :

	30/09/2024	30/09/2023
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres actifs financiers	585	748
Actifs financiers non courants	585	748
Dépréciation	-	(33)
Actifs financiers non courants	585	715

Note 6.- Participation dans les entreprises associées

Au 30 septembre 2024, le groupe détient des participations dans deux bureaux d'étude en signalisation routière et signalétique :

- 49 % dans la société AMOS
- 49.9 % dans la société Dominique Defrain Signalisation Routière (DDSR).

Le tableau suivant résume les informations financières concernant la participation dans Dominique Defrain Signalisation Routière et AMOS (données chiffrées du bilan et du compte de résultat multipliées par le taux de participation du groupe).

Entreprises associées	DDSR 30/09/2024	DDSR 30/09/2023	AMOS* 30/09/2024	AMOS 30/09/2023
Actifs	119	134	7	20
Dettes et provisions risques	17	32	-	6
Actifs nets	102	101	7	14
Produits des activités ordinaires	119	117	87	59
Résultats	-	6	(7)	(6)
Valeur comptable de la participation	102	101	7	14

*Décision des associés du 31 juillet 2024 de la dissolution anticipée de la société.

Ces participations ne sont pas cotées.

Note 7.- Autres actifs non courants

	30/09/2024	30/09/2023
Créances clients et comptes rattachés non courants	380	272
Créances fiscales	-	-
Autres actifs non courants	7	3
Total des autres actifs non courants	387	275

Les créances clients non courantes sont relatives aux retenues de garantie dont l'échéance est supérieure à un an.

Note 8.- Stocks

Les stocks détenus par le groupe s'analysent comme suit :

	30/09/2024	30/09/2023
Matières premières	10 612	11 450
Encours de biens*	2 565	3 935
Produits intermédiaires et finis*	1 522	498
Marchandises	2 736	2 179
Total	17 435	18 062
Dépréciation	(604)	(638)
Valeur nette des stocks et encours	16 831	17 424

*Au 30 septembre 2024, le retraitement IFRS 15 a impacté uniquement les encours de biens à hauteur de - 1 593 K€. Au 30 septembre 2023, ce même retraitement impactait à la fois, les encours de biens pour -817 K€ et les produits intermédiaires et finis pour -1 171 K€.

Note 9.- Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs nets s'analysent comme suit :

	30/09/2024	30/09/2023
Créances clients et comptes rattachés	20 458	22 891
Dépréciation	(887)	(871)
Valeur nette des créances clients et comptes rattachés	19 571	22 020

Pour les transactions concernant les parties liées, se référer au paragraphe « V-5- Informations relatives aux parties liées ».

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 90 jours.

Au 30 septembre 2024, les créances clients d'une valeur nominale de 887 K€ ont été totalement dépréciées. Les mouvements de ces dépréciations des créances se détaillent comme suit :

Créances dépréciées individuellement		
Au 30 septembre 2022		1 088
Dotation de l'année		91
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)		(302)
Reprises non utilisées		-
Mouvement de périmètre		3
Ecart de conversion		(9)
Au 30 septembre 2023		871
		-
Dotation de l'année		65
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)		(49)
Reprises non utilisées		-
Mouvement de périmètre		-
Ecart de conversion		-
Au 30 septembre 2024		887

Toutes les dépréciations de créances correspondent à des analyses individuelles.

L'échéancier des créances est résumé ci-après :

	Total	Non échues	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	De 90 à 120 jours	Plus de 120 jours
30/09/2023	22 020	17 852	2 371	1 098	578	121	-
30/09/2024	19 571	13 719	2 518	1 217	817	460	840

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non-recouvrement est non significative. Les créances très anciennes ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas qui n'a pas amené à constater une dépréciation particulière. Il s'agit de créances vis-à-vis de collectivités publiques ou d'entreprises très solvables.

Note 10.- Actifs d'impôts exigibles et autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

	30/09/2024	30/09/2023
Créances fiscales d'impôts sur les bénéficiaires	162	165
Total actifs d'impôts exigibles	162	165
Avances, et acomptes sur commandes en cours	407	500
Créances sociales	179	118
Créances fiscales	1 161	956
Créances sur cession d'actif	32	-
Débiteurs divers *	549	1 507
Charges constatées d'avance	1 207	1 102
Total des autres actifs courants	3 535	4 183

* Le poste débiteurs divers comptabilisait au 30 septembre 2023 un reliquat de 686 K€ sur la somme de 1.2 M€ versée en juin 2021 suite à la mesure de saisie administrative à tiers détenteur par le conseil départemental de Savoie. Celle-ci a fait l'objet d'un remboursement de 672 K€ au cours de l'exercice suite à la signature d'un protocole d'accord transactionnel. Ce poste tient compte aussi pour 180 K€ d'une créance détenue sur notre ancienne filiale, devenue Cinnia Tech S.L.

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres actifs courants correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 11.- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du groupe comprennent :

	30/09/2024	30/09/2023
Comptes bancaires, comptes à terme et caisses	20 274	16 728
Autres valeurs mobilières de placements	169	-
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	20 443	16 728
Concours bancaires courants	(999)	(268)
Solde de la trésorerie nette	19 444	16 460
Comptes bancaires et caisses reclassés en actifs destinés à être cédés	-	-
Concours bancaires courants reclassés en passifs afférents aux actifs destinés à être cédés	-	-
Solde trésorerie repris pour le calcul des flux de trésorerie	19 444	16 460

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées des intérêts courus sur les comptes à terme qui sont liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et non soumis à un risque de variation de valeur.

Note 12.- Capital émis et réserves

Le capital est composé de 1 032 500 actions de 13 € nominal, entièrement libérées au 30 septembre 2024. Au cours de l'exercice 2012/2013, un contrat de rachat d'actions en vue de leur annulation a été mis en place, ainsi qu'un contrat d'animation destiné à faciliter la liquidité du titre.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

La mise en place de ces contrats et leurs modalités d'application (cours maximum d'achat et pourcentage de détention) sont autorisées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

	Rachat pour annulation	Contrat de liquidité	Total
Au 30 septembre 2023	15 894	2 154	18 048
Variations	7 944	(849)	7 095
Au 30 septembre 2024	23 838	1 305	25 143

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ou de création d'actions au cours de l'exercice.

Note 13.- Emprunts portant intérêt

Détail des emprunts :

Emprunts et dettes financières courantes	30/09/2024	30/09/2023
Part des emprunts à moins d'un an	1 893	2 531
Dettes financières diverses à moins d'un an	409	221
Concours bancaires courants	999	268
Total	3 301	3 020
Emprunts et dettes financières non courantes	30/09/2024	30/09/2023
Part des emprunts à plus d'un an	11 206	12 701
Dettes financières diverses à plus d'un an	1 197	431
Total	12 403	13 132

Echéanciers de remboursement des emprunts non courants :

	30/09/2024	30/09/2024	30/09/2024	30/09/2023
	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	Total
Part des emprunts à plus d'un an	7 571	3 635	11 206	12 701
Dettes financières diverses à plus d'un an	800	397	1 197	431
Total	8 371	4 032	12 403	13 132

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des emprunts portant intérêt correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Certains emprunts à long et moyen terme ont été contractés par des filiales étrangères du groupe dans leur devise locale.

La répartition des emprunts en fonction des devises hors euro est la suivante :

Emprunts et dettes financières non courants et courants	30/09/2024	30/09/2023
Emprunt en Forint Hongrois - HUF	3	-
Emprunt en Couronne Tchèque - CZK	619	695
Emprunt en Lev Bulgare - BGN	4	-
Emprunt en Devise Marocaine - MAD	13	13
Emprunt en Sol Péruvien - PEN	130	187
Emprunt en Peso Colombien - COP	100	109

Certains emprunts souscrits par le groupe sont soumis à des « covenants », susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 219 K€ à fin septembre 2024 (contre 469 K€ au 30 septembre 2023).

Les calculs de ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre. Au 30 septembre 2024, le groupe respectait ces ratios financiers.

Note 14.- Dettes de location

Dettes de location - non courantes	30/09/2024	30/09/2023
Solde à l'ouverture	2 648	4 066
Augmentation	2 360	1 662
Diminution	(168)	(633)
Reclassement	(2 580)	(2 450)
Ecart de conversion	-	(3)
Variations de périmètre	-	6
Solde à la clôture	2 260	2 648

Dettes de location – courantes	30/09/2024	30/09/2023
Solde à l'ouverture	2 125	2 079
Augmentation	-	(37)
Diminution	(2 476)	(2 382)
Reclassement	2 580	2 450
Ecart de conversion	(4)	2
Variations de périmètre	-	13
Solde à la clôture	2 225	2 125

	30/09/2024	30/09/2024	30/09/2024	30/09/2023
	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	Total
Dettes de location - non courantes	1 700	560	2 260	2 648
Total	1 700	560	2 260	2 648

Note 15.- Provisions

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

Provisions au 30 septembre 2024 et au 30 septembre 2023

	30/09/2024	30/09/2023
Provisions non courantes		
Risques et charges	146	332
Total des provisions non courantes	146	332
Provisions courantes		
Risques et charges divers	457	821
Total des provisions courantes	457	821

Variation des provisions du 30 septembre 2023 au 30 septembre 2024

Provision non courantes	Solde au 30/09/2023	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Reclassement	Ecart de conversion	Solde au 30/09/2024
				Provision utilisée	Provision non utilisée			
Risques et charges	332	-	14	(200)	-	-	-	146
Total des provisions non courantes	332	-	14	(200)	-	-	-	146

Les provisions non courantes correspondent à la perte de valeur d'actifs non courants.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Provisions courantes	Solde au 30/09/2023	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Reclassement	Ecart de conversion	Solde au 30/09/2024
				Provision utilisée	Provision non utilisée			
Risques et charges	821	-	240	(468)	(135)	-	(1)	457
Total des provisions courantes	821	-	240	(468)	(135)	-	(1)	457

Ces provisions de 457 K€, concernent les médailles du travail et autres charges sociales (85 K€) et des litiges à l'égard du personnel (345 K€). Elles ont été estimées dossier par dossier, en prenant en compte l'avis des conseils de la société sur les dossiers concernés.

Les litiges pour lesquels le risque éventuel ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, eu égard à la complexité des dossiers et/ou à l'avancement des procédures, ne sont pas provisionnés et sont décrits en tant que « risques éventuels » au chapitre V-4 alinéa g, ci-après.

Note 16.- Retraites et assimilés

Les principes généraux appliqués conformément à la norme IAS 19 révisée sont présentés ci-après :

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global. La méthode de calcul des engagements est identique à celle appliquée avant la mise en œuvre de la norme révisée.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt.

Les impacts des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

La notion de rendements attendus sur les actifs est abandonnée au profit de celle de Produit d'intérêts sur les actifs, calculé sur la base du taux d'actualisation.

	Solde au 30/09/2023	Ecart actuariel	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Solde au 30/09/2024
				Utilisée	Non Utilisée	
Avantages postérieurs à l'emploi	1 498	25	176	(206)	(2)	1 491
Total passifs liés aux avantages au personnel	1 498	25	176	(206)	(2)	1 491

Les droits de l'année sont enregistrés en charges pour un montant brut de 176 K€ (avant impôts différés) et les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global pour un montant de 25 K€ (avant impôts différés) au 30 septembre 2024.

	30/09/2024	30/09/2023
Valeur actualisée de l'obligation	1 574	1 642
Juste valeur des actifs du régime	(83)	(144)
Passif enregistré au bilan	1 491	1 498

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2022/2023 et 2023/2024, se déclinent ainsi :

	30/09/2024	30/09/2023
Taux d'actualisation	3.31 %	4.06 %
Hypothèse de taux de progression des salaires	2.00 %	2.00 %
Taux de turnover cadres	3.98 %	3.98 %
Taux de turnover non cadres	5.52 %	5.52 %
Age de départ	Selon barème légal avec trimestre	Selon barème légal avec trimestre
Age de début d'activité cadres	23 ans	23 ans
Age de début d'activité non cadres	20 ans	20 ans
Table d'espérance de vie utilisée	INSEE TD-TV 19-21	INSEE TD-TV 18-20

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2024.

Depuis l'exercice clos le 30 septembre 2023, le taux de turn over a été déterminé selon un taux moyen de sortie calculé sur quatre exercices et ne prenant en compte que les démissions (recommandation CNCC).

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

Evolution de la dette actuarielle

	30/09/2024
Dette actuarielle en début d'exercice	1 498
Coût des services rendus	115
Charge d'intérêt sur l'engagement	61
Prestations versées	(208)
Impact des modifications de régime	
Acquisitions/cessions de filiales	-
Réduction (licenciements)	-
(Perte)/gains actuariels dus à l'expérience	(6)
(Perte)/gains actuariels dus aux changements d'hypothèses	31
Dette actuarielle en fin d'exercice	1 491

Note 17.- Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs de la société s'analysent comme suit :

	30/09/2024	30/09/2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 828	8 474
Total	8 828	8 474

Note 18.- Autres Passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent de la manière suivante :

	30/09/2024	30/09/2023
Avances sur commandes clients	2 157	873
Dettes fiscales et sociales	5 880	6 147
Autres dettes	501	676
Produits constatés d'avance	614	923
Total	9 152	8 619

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 19.- Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le groupe (établies selon le référentiel IFRS).

La performance de chaque secteur opérationnel est évaluée sur la base du compte de résultat et est mesurée de manière cohérente avec le résultat opérationnel courant dans les états financiers consolidés.

Le financement du groupe (y compris les charges et les produits financiers) et les impôts sur les bénéfices sont traités au niveau du groupe et ne sont pas alloués aux secteurs opérationnels.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Les secteurs opérationnels du groupe ont été déterminés en fonction du type d'activité réalisée, et du secteur géographique.

Les secteurs opérationnels du groupe sont :

Signalisation France
Sociétés spécialisées
Activités internationales

La signalisation France regroupe les activités suivantes :

Signalisation verticale, fourniture, pose et maintenance ;
Signalisation horizontale et aménagement de chaussées, fourniture et application ;
Prestation de services en signalisation de chantier.

La production de fourniture est globalement réalisée par Signaux Girod S.A. grâce à son usine de Bellefontaine, et les prestations sont effectuées par les filiales et leurs implantations sur tout le territoire national.

Les sociétés spécialisées regroupent notamment :

Mobilier urbain végétalisé, fabrication et vente – Activité de la société Atech ;
Mobilier urbain non publicitaire, fabrication et vente – Activité de la société Concept Urbain ;

Les activités internationales regroupent les activités exercées par les filiales internationales du groupe :

Signalisation verticale, fourniture et pose ;
Signalisation horizontale, application ;
Mobilier urbain non publicitaire, vente, installation et maintenance.
La direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

A- Compte de résultat consolidé

Les résultats par secteurs d'activité se répartissent de la manière suivante :

30/09/2023	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	69 299	10 036	25 918		105 253
Inter secteurs	506	1 150	278	(1 934)	-
Chiffre d'affaires total	69 805	11 186	26 196	(1 934)	105 253
Résultat opérationnel courant	1 307	562	2 171	-	4 040
Résultat opérationnel	1 538	91	1 945	-	3 575
Résultat net de l'exercice	1 543	(93)	1 526	-	2 976
30/09/2024	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	65 396	9 198	27 239		101 833
Inter secteurs	657	999	120	(1 776)	-
Chiffre d'affaires total	66 053	10 197	27 359	(1 776)	101 833
Résultat opérationnel courant	(1 045)	231	2 558	-	1 744
Résultat opérationnel	(336)	(190)	2 474	-	1 948
Résultat net de l'exercice	33	(282)	1 129	-	880

B- Bilan consolidé

La répartition des actifs et passifs sectoriels est la suivante :

	Signalisation France		Sociétés Spécialisées		Activités internationales		Ecart inter secteur		Ensemble du Groupe	
	Sept. 2024	Sept. 2023	Sept. 2024	Sept. 2023	Sept. 2024	Sept. 2023	Sept. 2024	Sept. 2023	Sept. 2024	Sept. 2023
Actifs sectoriels										
Actifs non courants	22 919	22 700	5 385	6 008	7 354	7 809	(674)	(814)	34 984	35 702
Actifs courants	42 805	45 812	4 617	4 677	15 823	14 778	(2 704)	(4 747)	60 541	60 519
Autres actifs non affectés	(81)	(80)	81	80	60	52	-	-	60	51
Actifs des activités destinées à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs sectoriels	65 643	68 432	10 082	10 764	23 237	22 638	(3 377)	(5 561)	95 585	96 273
Passifs sectoriels										
Passifs non courants	13 587	15 120	1 873	1 475	1 485	1 701	(532)	(674)	16 413	17 622
Passifs courants	15 285	15 327	2 156	2 767	9 524	9 945	(2 821)	(4 825)	24 143	23 214
Autres passifs non affectés	(75)	110	118	194	217	11	-	-	261	316
Passifs des activités destinées à être cédées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total passifs courants et non courant	28 797	30 557	4 147	4 436	11 226	11 657	(3 353)	(5 499)	40 817	41 152
Acquisition d'actifs non courants incorporels et corporels	2 655	2 530	186	474	1 018	1 514	-	-	3 859	4 518

Note 20.- Charges de personnel

L'effectif moyen du groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	30/09/2024	30/09/2023
Cadres	121	121
Ouvriers et employés	667	658
Total	788	779
Signalisation France	479	485
Sociétés spécialisées	69	71
Activités internationales	240	223
Total	788	779

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

	30/09/2024	30/09/2023
Salaires et traitements	24 236	23 458
Charges salariales et patronales	9 940	9 150
Total des charges de personnel	34 176	32 608

Note 21.- Frais de recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des services internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la société Signaux Girod S.A., sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 360 K€ pour l'exercice 2023/2024 contre 340 K€ pour l'exercice 2022/2023.

Note 22.- Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires HT comptabilisés au cours de l'exercice (en K€) :

	GRANT THORNTON				FORVIS MAZARS			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	30/09/24	30/09/23	30/09/24	30/09/23	30/09/24	30/09/23	30/09/24	30/09/23
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
Emetteur	63.2	60.4	77.0	72.6	69.7	18.0	59.2	26.3
Filiales intégrées globalement	18.9	22.7	23.0	27.4	48.1	50.5	40.8	73.7
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	82.1	83.1	100.0	100.0	117.8	68.5	100.0	100.0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
Total	82.1	83.1	100.0	100.0	117.8	68.5	100.0	100.0

Note 23.- Amortissements, dépréciations et pertes de valeurs

	30/09/2024	30/09/2023
Amortissements des immobilisations incorporelles	192	160
Amortissements des immobilisations corporelles	3 485	3 453
Pertes de valeur	-	-
Total amortissements et pertes de valeur	3 677	3 613
Dotations et reprises provision pour risque et charge et pour dépréciations	2 091	1 735
Total amortissements, dépréciations et pertes de valeur	5 768	5 348

Note 24.- Autres produits et charges opérationnels courants

Les produits et charges d'exploitation se répartissent comme suit :

	30/09/2024	30/09/2023
Subventions d'exploitation	6	132
Production immobilisée	-	634
Autres produits et charges	39	(218)
Total autres produits et charges opérationnels courants	45	548

Note 25.- Autres produits et charges opérationnels

Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

	30/09/2024	30/09/2023
Perte de valeur sur goodwill de la société Concept Urbain	(416)	(470)
Total des pertes de valeur sur goodwill	(416)	(470)
Perte de valeur sur actifs non courants du secteur Signalisation France	-	-
Perte de valeur sur actifs non courants du secteur Activité internationales	-	(34)
Total des pertes de valeur	(416)	(504)
VNC des titres conso cédés	-	65
Produits de cession des titres consolidés	-	100
Résultat net sur cession de titres	-	165
Valeur nette comptable des immobilisations sorties	(1 039)	(481)
Produits sur cession d'immobilisations	1 428	539
Résultat net sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	389	58
Résultat sur cession de titres immobilisés	(32)	-
Charges exceptionnelles indemnités versées pour préjudices clients	(45)	(486)
Charges exceptionnelles indemnités versées pour autres litiges	(307)	(108)
Charges exceptionnelles de liquidation M2	(43)	(127)
Autres charges exceptionnelles	(20)	(249)
Dotation et reprise exceptionnelle immobilisation corporelle et incorporelle	290	339
Dotation et reprise provision nette pour autres litiges	190	-
Dotation et reprise provisions pour risques et charges	190	478
Autres produits exceptionnels	8	-
Autres	-	(31)
Total des autres produits et charges opérationnels	620	39

Note 26.- Coût de l'endettement financier net

	30/09/2024	30/09/2023
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	452	5
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	(628)	(434)
Coût de l'endettement financier net	(176)	(429)

Note 27.- Autres produits et charges financiers

	30/09/2024	30/09/2023
Gains nets de change	(309)	(103)
Variation de juste valeur des actifs financiers	-	-
Autres produits et charges financiers	81	156
Total des autres produits et charges financiers	(228)	53

Note 28.- Charge d'impôt

La charge d'impôt pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 est principalement composée de :

	30/09/2024	30/09/2023
Charge d'impôt exigible	715	657
Charge d'impôt différée	(58)	(434)
Charge d'impôt consolidée	657	223

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable en France est le suivant pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023 :

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net avant impôt	1 537	3 200
Taux d'imposition du Groupe	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	(384)	(800)
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- Différences de taux d'impôt à l'étranger	379	180
- Pertes de l'exercice non activées	(499)	258
- Autres différences permanentes	(152)	139
Charge réelle d'impôt	(657)	(223)

Actifs et passifs d'impôt différés

	30/09/2024	30/09/2023
Impôts différés actifs		
Provisions fiscalement réintégrées	4	7
Provisions complémentaires pour avantage au personnel	373	374
Déficits fiscaux reportables*	1 647	1 647
Retraitement des durées d'amortissements des immobilisations	53	26
Autres différences	326	340
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	(2 343)	(2 343)
Total	60	51
Impôts différés passifs		
Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations**	1 773	1 992
Autres différences	831	667
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	(2 343)	(2 343)
Total	261	316
Position nette d'impôts différés	(201)	(265)

*les déficits fiscaux reportables ont été activés sur la base d'hypothèses de résultats futurs attendus.

**Le poste « Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations » comprend notamment le retraitement des provisions pour amortissements dérogatoires constatées dans les sociétés françaises pour un montant de 1 773 K€.

Au 30 septembre 2024, les impôts différés actifs au bilan consolidé du groupe s'élèvent à 60 K€ alors que les impôts différés passifs s'élèvent à 261 K€. Dans le cadre de la reconnaissance des impôts différés, ceux-ci sont comptabilisés en net par entité fiscale.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs d'impôts différés sont enregistrés si la récupération est jugée probable. Au 30 septembre 2024, les déficits reportables activés concernant le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 6 587 K€ sur un total de déficits fiscaux reportables de 13 034 K€. Ainsi, la position nette d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale français s'élève à 201 K€ d'impôts différés passifs.

Ces impôts différés actifs sont comptabilisés au bilan du groupe pour un montant que le groupe estime être en mesure de recouvrer dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, avant l'expiration éventuelle des déficits pour la part des impôts différés actifs liés à des déficits fiscaux reportables. Néanmoins, le groupe pourrait se retrouver dans l'incapacité de réaliser le montant prévu d'impôts différés si ses revenus taxables futurs et les impôts connexes étaient moins importants que prévu. Le groupe fonde également ses prévisions quant à l'utilisation des impôts différés sur sa compréhension de l'application de la réglementation fiscale, laquelle pourrait cependant être remise en cause, soit du fait de changement dans la réglementation fiscale et comptable, soit du fait de contrôles ou contentieux fiscaux de nature à affecter le montant de ses impôts différés.

Si le groupe considérait qu'il ne pouvait pas, dans les années à venir, réaliser ses impôts différés, il devrait ne plus reconnaître au bilan ces actifs, ce qui aurait un impact défavorable significatif sur le résultat net du groupe et sur sa situation financière.

Au 30 septembre 2024, les impôts différés actifs relatifs aux pertes cumulées des filiales marocaines, péruvienne et colombienne n'ont pas été reconnus étant donné les incertitudes de récupération dans un avenir proche. Le montant des pertes non reconnues est de 2 034 K€, soit un impôt différé actif non reconnu de 211 K€, impôt calculé au taux actuellement en vigueur dans les pays concernés. Ces montants incluent une déclaration de notre filiale colombienne d'un déficit fiscal de 31 K€, soit un impôt différé actif non reconnu de 11 K€. Aussi, la structure n'est pas en mesure d'avoir des données fiables. Ce déficit et impôt correspondant, ne sont pas activés. Le déficit fiscal de la filiale péruvienne s'élèverait à 2 157 667 PEN, soit 521 K€, le taux retenu de 10% serait un crédit potentiel d'impôt de 52 K€.

Note 29.- Quote-part dans le résultat des entreprises associées

	30/09/2024	30/09/2023
Dominique Defrain Signalisation Routière	-	6
AMOS	(7)	(6)
Total	(7)	-

Note 30.- Résultat des activités abandonnées

Néant.

Note 31.- Résultat par action

	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	880	2 976
Nombre d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	1 007 357	1 014 452
Résultat net en euros par action	0,87	2,93

	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	880	2 976
Nombre d'actions ordinaires ajustés pour le résultat dilué par action	1 032 500	1 032 500
Résultat net dilué en euros par action	0,85	2,88

Le nombre d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action correspond au nombre total d'actions composant le capital diminué des actions propres détenues par la société (voir note 12).

V-4 - Engagements et passifs éventuels

a) Engagements sur contrats de location simple

Les comptes du groupe au 30 septembre 2024 tenant compte de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », l'information au titre d'engagements sur contrats de location simple n'a plus lieu d'être mentionnée puisque ceux-ci figurent désormais en « Dettes de location ».

b) Engagements sur contrats de location financement

Comme les contrats de locations simple, les contrats de location financement étant désormais retraités selon IFRS 16, l'information au titre des engagements n'a plus lieu d'être mentionnée puisque ceux-ci figurent désormais en « Dettes de location ».

c) Engagements d'investissements :

Les engagements d'investissements les plus significatifs s'élèvent à 655 K€.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

En octobre 2023, la société Signaux Girod S.A. a signé un contrat de location d'une centrale photovoltaïque située sur son terrain avec autoconsommation individuelle et revente du surplus éventuel. Ce contrat est assorti d'une promesse de bail pour sécuriser le foncier nécessaire à l'édification de la centrale.

La construction de la centrale s'est terminée au cours de l'exercice et sa mise en service est intervenue le 9 septembre 2024. La location porte sur une durée de 20 ans. La redevance annuelle est fixée à 40 K€.

d) Engagements au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises :

Au 30 septembre 2024, il n'y a pas d'engagement au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises.

e) Engagements donnés :

	30/09/2024	30/09/2023
Avais, cautions, garanties données*	2 316	3 549

*Au 30 septembre 2024, sur les 2 316 K€ d'engagements hors bilan, les hypothèques ou promesses d'hypothèques représentent 182 K€ et les nantissements s'élèvent à 2 134 K€.

Les engagements en matière de pensions et indemnités de départ en retraite ont été enregistrés au bilan en provision pour risques et charges.

f) Engagements reçus :

	30/09/2024	30/09/2023
Cautions sur marchés	178	194
Lignes de crédit filiales internationales	1 724	1 653
Garanties de paiement	-	635
Total engagements reçus	1 902	2 482

g) Litiges et passifs éventuels :

Le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2024.

V-5 - Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod S.A. et des filiales énumérées dans la note V-7.

La S.A.S. L'action Girod est l'ultime société mère du groupe.

Il n'y a pas eu de transaction significative entre la société L'Action Girod et les sociétés du groupe au cours de cet exercice.

Les transactions entre la société mère Signaux Girod S.A. et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

	Créances	Dettes	Produits	Charges
Entreprises qui ont une influence notable sur le groupe :				
Société Familiale de Gestion Girod (S.F.G.P.G.)	90	4	356	27
Entreprises associées :				
AMOS	-	-	-	-
Dominique Defrain Signalisation Routière	1	-	1	-

Termes et conditions des transactions avec les parties liées :

Les ventes et les achats éventuels avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y

a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur les parties liées. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, le groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées (au 30 septembre 2023 : 0 €). Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

Transactions avec d'autres parties liées :

Rémunération du personnel dirigeant du groupe (membres du Conseil d'administration) :

	30/09/2024	30/09/2023
Avantages à court terme	485	372
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Païement en action	-	-
Total des rémunérations au personnel dirigeant	485	372

Un état détaillé de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration

V-6 - Gestion des risques

Risque de taux d'intérêt

L'endettement à long et moyen terme étant totalement souscrit à taux fixe auprès des établissements de crédit, emprunts classiques, le groupe n'est pas exposé au risque de variation des taux d'intérêt du marché.

Le résultat avant impôt du groupe n'est donc pas impacté par une variation des taux d'intérêt.

Risque de change

La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée en euros.

Les filiales étrangères hors de la zone euro réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires dans leur monnaie nationale.

L'endettement des filiales hors zone euro est réalisé dans la devise de leurs pays respectifs.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales hors zone euro représente 22 % du chiffre d'affaires total. L'incidence éventuelle sur le groupe, des variations de change subies par ces filiales est faible.

Le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture.

Risque de crédit

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée avec des collectivités territoriales et des organismes du secteur public.

Pour le reste du chiffre d'affaires, la politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, concerne essentiellement les actifs disponibles à la vente, pour lesquels l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces actifs.

Quant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, ils sont principalement composés de comptes à terme.

Risque sur le cours des métaux

Notre activité de fabrication est essentiellement consommatrice d'aluminium et d'acier. Les évolutions subies des cours de ces métaux ont une influence directe sur les prix de revient de nos produits.

Les services achats des entités qui travaillent directement ces métaux, veillent à assurer un approvisionnement régulier au cours le plus favorable.

Risque de liquidité

La situation de trésorerie nette du groupe est positive de 19 444 K€.

En France, 10 filiales sont liées par un contrat de centralisation de trésorerie avec Signaux Girod S.A. Ce contrat permet de faire remonter dans un compte centralisateur tenu par la société tête de groupe, la trésorerie des filiales excédentaires, et d'alimenter les comptes bancaires des filiales qui présentent un besoin de trésorerie. Ces opérations donnent lieu à une rémunération, calculée sur le montant des sommes reçues ou prêtées, à un taux

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

EURIBOR capé à 0%. La trésorerie excédentaire nette centralisée par Signaux Girod S.A. est placée en comptes à terme.

Les filiales étrangères gèrent leur trésorerie, excédentaire ou non de façon autonome. Toutefois, la société mère est parfois amenée à donner sa caution en garantie des découverts accordés par les organismes bancaires à certaines de ces filiales.

Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme :

- Des dettes bancaires,
- D'un contrat d'affacturage de créances clients.

Le groupe estime que le principe de continuité d'exploitation ne comprend pas d'incertitude significative.

Instruments financiers inscrits au bilan

	30/09/2023	30/09/2023	Ventilation par catégorie d'instrument			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-		-		
Autres actifs long terme	715	715			715	
Clients et autres débiteurs	22 292	22 291			22 291	
Autres actifs courants	4 348	4 348			4 348	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 728	16 728	16 728			
Total actifs financiers	44 083	44 082	16 728	-	27 354	-
Passifs financiers non courants	13 132					13 132
Passifs financiers courants	3 020					3 020
Fournisseurs et autres créditeurs	8 474					8 474
Autres passifs courants	10 744					10 744
Total passifs financiers	35 370	-	-	-	-	35 370

	30/09/2024	30/09/2024	Ventilation par catégorie d'instrument			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-		-		
Autres actifs long terme	585	585			585	
Clients et autres débiteurs	19 951	19 951			19 951	
Autres actifs courants	3 535	3 535			3 535	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 443	20 443	20 443			
Total actifs financiers	44 514	44 514	20 443	-	24 071	-
Passifs financiers non courants	12 403					12 403
Passifs financiers courants	3 301					3 301
Fournisseurs et autres créditeurs	8 828					8 828
Autres passifs courants	11 377					11 377
Total passifs financiers	35 909	-	-	-	-	35 909

V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation

Sociétés	N°SIREN	Méthode 30/09/2024	Méthode 30/09/2023	% d'intérêt 30/09/2024	% d'intérêt 30/09/2023
Signaux Girod Sud	338 395 858	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Nord	332 201 458	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Est	959 502 345	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Ouest	442 213 724	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod La Réunion	515 340 693	I.G.	I.G.	100.00	100.00
International Girod	443 137 021	I.G.	I.G.	100.00	100.00
GS Plus	Rép. Tchèque	I.G.	I.G.	99.90	99.90
GSR Girod Semnalizare Rutiera	Roumanie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
ACE	Belgique	I.G.	I.G.	100.00	100.00
M-2	Lettonie	-	I.G.	-	100.00
Alfa Girod	Hongrie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Girod Maroc	Maroc	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Senalizacion Girod	Colombie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Senalizacion Girod Peru	Pérou	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Bulgarie	Bulgarie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Sociétés spécialisées Girod	481 957 041	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Atech	339 707 143	I.G.	I.G.	100.00	100.00
L'appentière Fleurie	384 205 175	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Concept Urbain	322 746 603	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Girod Africa	Maroc	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Dominique Defrain Signalisation Routière	380 766 436	M.E.	M.E.	49.90	49.90
AMOS	513 325 795	M.E.	M.E.	49.00	49.00

IG = Intégration globale ME = Mise en équivalence

V-8 - Informations environnementales

La performance environnementale est au centre des préoccupations du groupe qui est en constante recherche d'axes d'amélioration afin de réduire l'impact lié à son activité.

Des informations détaillées sur la responsabilité environnementale du groupe figurent dans le rapport de gestion (III-Déclaration de performance extra-financière). Des indicateurs de suivi, complétés d'objectifs, permettent d'évaluer les actions mises en place.

Afin de matérialiser cet engagement en faveur de l'environnement, le groupe a notamment obtenu plusieurs certifications ISO liées au management de l'environnement :

- L'usine de production de Bellefontaine est certifiée ISO 14001 et ISO 50001.
- Les sociétés Girod Semnalizare Rutiera et GS Plus partagent cette démarche et sont certifiées ISO 14001.

L'ensemble de notre personnel y compris le personnel intérimaire est sensibilisé aux impacts environnementaux liés à nos activités et est formé aux comportements à adopter pour éviter toute pollution.

Le groupe n'a pas identifié de risque lié aux effets du changement climatique pouvant impacter de manière significative son activité.

Au cours de l'exercice 2023/2024, nous n'avons constaté aucune provision pour risques liés à l'environnement.

V-9 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il est prévu la mise en place du nouvel ERP (SAP) à partir de 2026.

La société Signaux Girod S.A. a cédé le bâtiment de FRONTENEX (73) en date du 22 octobre 2024 au prix de 500 K€. La plus-value constatée est estimée à 446 K€.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Dans le cadre de sa transition énergétique, la société Signaux Girod S.A. a installé des ombrières photovoltaïques abritant partiellement le parking de son site de production de Bellefontaine (39). Cet investissement a été mis en service en septembre 2024, le contrat de location débute donc sur l'exercice 2024/2025.

Suite à sa mise en liquidation, la société M-2 a été radiée de la base de données des entreprises de Lettonie.

Par décision du 30 septembre 2024, les associés de la société AMOS ont prononcé la clôture de liquidation. Sa radiation du registre du commerce et des sociétés est intervenue le 13 novembre 2024. Le boni de liquidation perçue est de 2 K€.

Signaux Girod Nord a, en janvier 2025, annoncé la fermeture de son établissement situé à Strasbourg, suite à une réorganisation régionale. Les activités sont désormais concentrées sur six agences.